

Assemblée territoriale
Des îles Wallis et Futuna

Note d'information

Commission : Enseignement

Date : 26 février 2021

PROJET « Parcours étudiant »

Référence : *délibération n°07/AT/2020 du 30 juin 2020 – relative à la création de la « Mission d'insertion jeunes » à Wallis et Futuna*

Le Territoire a mis en place en juin 2019 un programme d'accompagnement des futurs étudiants de Wallis et Futuna souhaitant poursuivre des études supérieures en métropole, « Parcours étudiant ». Il apparaissait important de réduire le décalage entre les projections des jeunes et la réalité de la vie étudiante en métropole, préparer au mieux nos jeunes à leur arrivée et séjour en métropole. Les principaux objectifs visés par ce programme sont :

- accompagnement dans les démarches administratives (choix d'orientation, inscription en ligne, demande de bourses, passeport mobilité, ...)
- découverte de la vie quotidienne et de la vie étudiante en métropole (gestion de budget étudiant, e-formation)
- préparation scolaire et professionnelle (lettre de motivation, CV, entretien, soutien scolaire)

Le bilan annuel du programme a été présenté en commission de l'enseignement le 28 janvier 2021, avec une note positive et très encourageante pour sa poursuite. 54 jeunes ont en bénéficié en 2020 et a permis à 48 jeunes de partir rassurés et confiants dans leur parcours étudiant. Les membres de la commission ont indiqué leur avis favorable pour poursuivre le programme avec M. Rudy UATINI, responsable e-formation dont la mission s'achevait courant février.

Ainsi la prolongation de sa mission le 10 février a été validée par l'Administration pour un an avec l'ajout de nouvelles missions pour la mise en place de dispositifs de formation et d'insertion dès 2021 :

- structurer l'aménagement et l'offre de l'Université numérique du Territoire
- accompagner les étudiants souhaitant démarrer ou reprendre un cursus d'études supérieures à distance

Ces nouvelles missions impactent la mise en œuvre du programme « Parcours étudiant » en 2021. Consciente de cette situation et afin de ne pas pénaliser le public visé par ce programme, il a été validé exceptionnellement, lors de la réunion avec Mme la Présidente de l'Assemblée le 18 février avec le responsable e-formation, le principe de recourir à un prestataire de services d'accompagnement de formation, option évoquée notamment en commission de l'enseignement.

Le projet de cahier des charges de consultation pour le recrutement d'un prestataire de service a été travaillé en collaboration avec l'AT. Compte tenu des délais contraints, notamment pour l'inscription obligatoire en ligne pour les futurs étudiants sur Parcoursup au plus tard le 11 mars, il a été convenu que le responsable e-formation lance l'accompagnement jusqu'au recrutement effectif du prestataire. Le dossier sera présenté en commission de l'enseignement au préalable avant sa soumission à la commission permanente du 19 mars pour adoption pour un démarrage de la prestation au 22 mars.